

> Dossier

Portrait de l'industrie essonnienne

Novembre 2023



CCI ESSONNE

Dossier : portrait de l'industrie essonniene

Le 23 octobre 2023, a été promulguée la loi relative à l'industrie verte dont les mesures ont pour objectif de créer de nouveaux emplois dans le secteur et de produire de manière vertueuse. Il s'inscrit dans un contexte où le nombre d'emplois industriels a diminué à un rythme soutenu au cours des cinquante dernières années et les exigences en matière environnementale se sont parallèlement intensifiées. À l'heure où la France redouble d'efforts pour une réindustrialisation écologique, quelles sont les caractéristiques de l'économie industrielle en Essonne ?

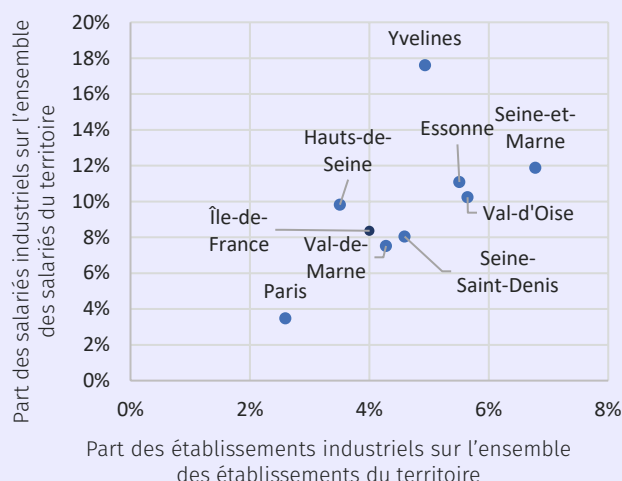
L'Essonne, 3^{ème} département spécialisé dans l'industrie en Île-de-France.

De manière générale, l'industrie correspond à l'ensemble des activités économiques tournées vers la conception et la fabrication de biens à partir de la transformation de matières premières. L'exploitation des sources d'énergie primaire suivie par sa transformation éventuelle en énergie secondaire concerne également le secteur industriel.

Le département de l'Essonne comptabilise 1 674 établissements privés employeurs ayant une activité industrielle, soit 5,5 % de l'ensemble des établissements du territoire. Ces établissements emploient 42 028 salariés ce qui représente 11,1 % des emplois essonniens (figure 1). En volume, l'Essonne représente une faible part des emplois et des établissements industriels en Île-de-France (9,8 % des établissements industriels franciliens et 7,4 % des emplois).

Cependant, si l'on considère son *indice de spécificité industrielle* s'élevant à 133, l'Essonne se positionne en tant que 3^{ème} département industriel d'Île-de-France (derrière les Yvelines à 217 et la Seine-et-Marne à 142).

1. Poids du secteur industriel dans les établissements et les emplois de chaque territoire



Champ : Établissements salariés employeurs du secteur privé
Source : Urssaf 2022
Retraitements : CCI Essonne

L'industrie essonniene en 2022

1 674
établissements employeurs
du secteur privé

soit

5,5 %
de l'ensemble des
établissements essonniens

42 058
salariés

soit

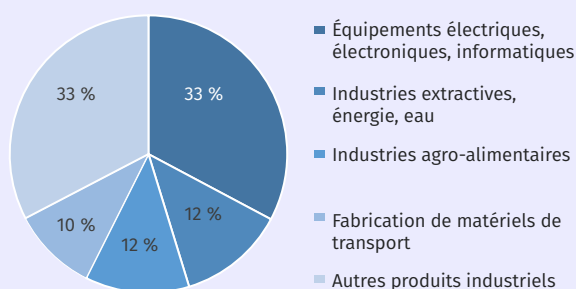
11,1 %
des effectifs salariés
essonniens

133
Indice de spécificité

Une industrie tournée vers la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques et concentrée sur le nord du territoire.

En concentrant un tiers des effectifs salariés du secteur, la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques est la première filière industrielle du département. Elle est suivie par les industries extractives, d'énergie et d'eau (12,5 % des emplois) et celles agro-alimentaires (12,1 %) (figure 2).

2. Répartition des emplois par filière industrielle en Essonne



Champ : Établissements salariés employeurs du secteur privé
Source : Urssaf 2022
Retraitements : CCI Essonne

Effectifs salariés des 3 premières filières industrielles en Essonne en 2022

13 787

Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques

5 250

Industries extractives, énergie, eau

5 109

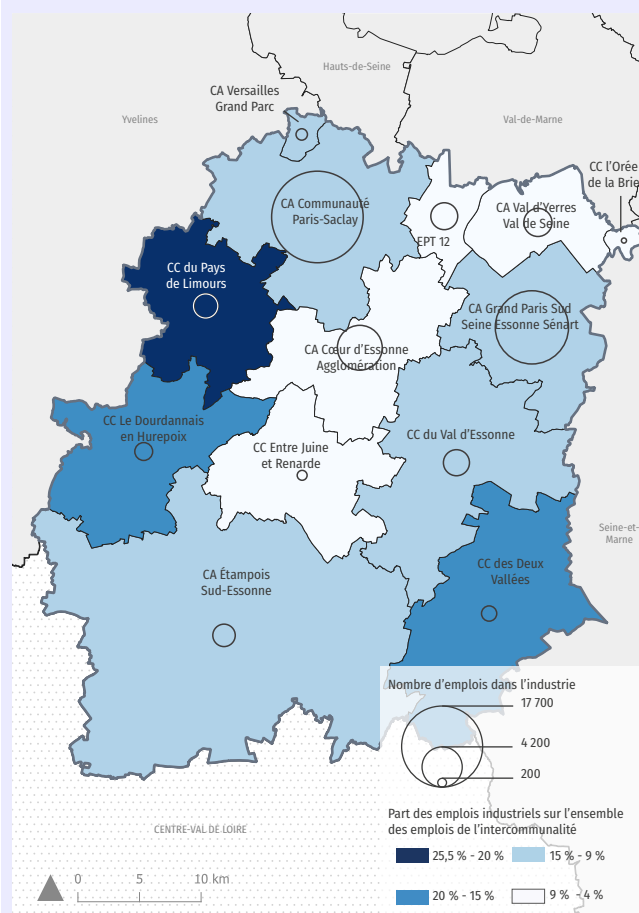
Industries agro-alimentaires

Le nord du territoire constitue le principal vivier d'emplois industriels. En effet, la Communauté d'Agglomération Paris Saclay concentre à elle seule près de 30 % des établissements et pas moins de 42 % des emplois. C'est notamment

dans ce territoire que sont localisés de nombreux établissements employant plus de 100 salariés tels que Safran ou Thales. Également situé au nord du territoire, le Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart est la deuxième intercommunalité comprenant un nombre important d'emplois et d'établissements issus du secteur (27 % des emplois et 21 % des établissements).

Les territoires situés aux extrémités ouest et sud-est du département sont davantage spécialisés dans l'industrie. À savoir, la Communauté de Communes du Pays de Limours, la Communauté de Communes des Deux Vallées et enfin la Communauté de Commune le Dourdannais en Hurepoix pour lesquels entre 16 et 26 % de leurs emplois sont dédiés à l'industrie (figure 3).

3. Répartition des emplois industriels et part de ces emplois dans l'emploi total des intercommunalités essonniennes



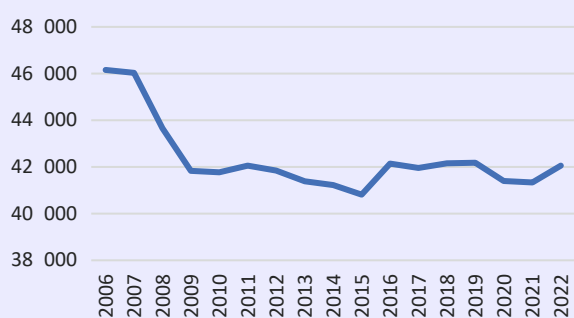
Champ : Établissements salariés employeurs du secteur privé
Source : Urssaf 2022
Retraitements : CCI Essonne

Un secteur qui a connu de très fortes destructions d'emplois.

Induit par le phénomène de tertiarisation et de délocalisation des emplois de production, le nombre d'emplois du secteur industriel a fortement diminué au cours des dernières décennies. À titre d'illustration, pour la période allant de 2006 et 2022, 4 097 emplois ont été détruits ce qui représente une diminution de 0,6 % du volume d'emploi en moyenne chaque année. Comparativement au reste de la région parisienne, ces destructions d'emplois ont été limitées en Essonne. En effet, la perte des emplois y a été de 1,1 % en moyenne sur la même période.

La plus importante destruction d'emplois industriels s'est effectuée entre 2007 et 2010. Durant ces trois années, le secteur a connu une chute annuelle moyenne de 3,2 % d'emplois à cause des conséquences de la crise des subprimes à partir de 2008 puis de celles de la crise de la zone euro à partir de 2010. S'en est suivie une période d'oscillation aux alentours des 42 000 emplois (*figure 4*).

4. Évolution du nombre d'emplois industriels en Essonne



Champ : Établissements salariés employeurs du secteur privé
Source : Urssaf 2022
Retraitements : CCI Essonne

Sur le long terme, les filières les plus sévèrement touchées en Essonne ont été l'imprimerie et la reproduction d'enregistrements (- 66,4 % entre 2006 et 2022), la fabrication de meubles (- 64,4 %) et enfin la fabrication de textiles (- 53 %).

Réduction des emplois industriels entre 2006 et 2022 en Essonne

- 8,9 %

dans le secteur industriel

- 66,4 %

dans l'imprimerie et la reproduction

- 64,4 %

dans la fabrication de meubles

- 53 %

dans la fabrication de textiles

Une augmentation importante des fonctions de commandement accompagnée d'une féminisation lente du secteur et d'un vieillissement des effectifs salariés.

D'après l'Insee, 34,9 % des employés du secteur industriel sont des cadres et professions intellectuelles supérieures, soit la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée en 2020. Elle est suivie par celle des Professions intermédiaires (28,1 %) puis celle des ouvriers (25,7 %). Ainsi, les professions hautement qualifiées, de type cadre ou ingénieur, dont le contenu est conceptuel, décisionnel ou encore lié à la recherche, ont le plus fortement progressé sur dix ans à la fois en valeur absolue (+ 1 984 employés) et en valeur relative (+ 7,4 points)

72,9 % des emplois salariés de l'industrie essonniennne sont détenus par des hommes alors qu'ils représentent 54 % des salariés au sein du département tous secteurs confondus. Tout de même, la part des femmes dans les effectifs salariés a timidement progressé de 1,3 point entre 2010 et 2020. Elles y occupent principalement des postes d'employé (76,7 %). Cependant, la féminisation du secteur reste inférieure à celle de la région avec un écart de 5,2 points (27,1 % de femmes travaillent dans l'industrie en Essonne contre 32,3 % en

Île-de-France).

L'industrie peine à attirer les jeunes de manière significative ce qui engendre un vieillissement des effectifs. Tandis que 10,9 % des salariés essonniers avaient entre 15 et 24 ans en 2020, ils étaient 8,3 % à appartenir à cette tranche d'âge dans l'industrie. Sur une décennie, la part des plus de 50 ans a progressé de 4,8 points contre 0,3 point pour celle des 15-24 ans ce qui pose certaines difficultés pour le renouvellement des effectifs.

Caractéristiques des employés de l'industrie essonnienne en 2020

34,9 %

des employés sont des cadres et professions intellectuelles supérieures

72,9 %

des salariés sont des hommes

8,3 %

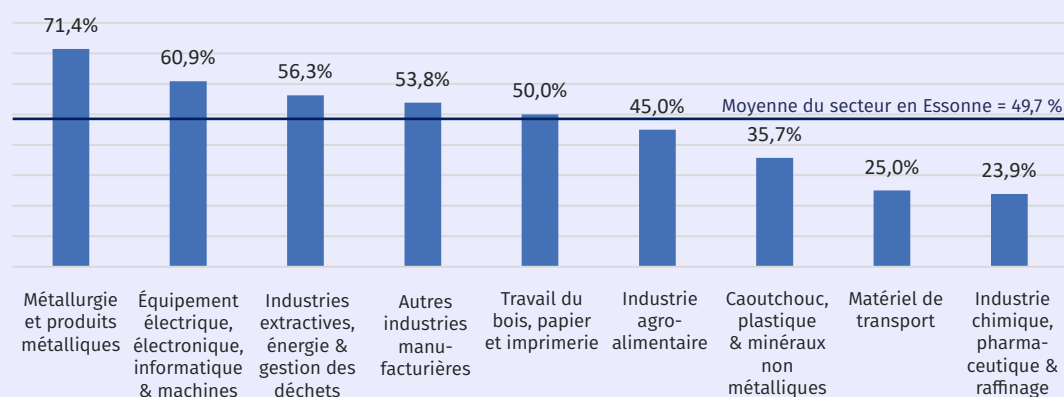
des salariés ont entre 15 et 24 ans

Une pénurie de main-d'œuvre qui s'aggrave au fil des années.

Ce manque d'attractivité se reflète notamment dans la pénurie de main-d'œuvre à laquelle le secteur fait face actuellement. Selon Pôle emploi, 49,7 % des recrutements sont jugés difficiles par les employeurs industriels essonniers, ce qui est supérieur de 2 points par rapport à l'Île-de-France. En Essonne, l'industrie est le troisième secteur en difficultés de recrutement derrière la construction (66,4 % de recrutements difficiles) et les services aux particuliers (50,1 %). Ces problématiques de recrutement s'accroissent car en 2017 elles étaient inférieures de 21,1 points.

Au niveau intra-sectoriel, la métallurgie, la production d'équipement électrique, et enfin les industries extractives et de l'énergie sont les filières les plus impactées. Les métiers de cadre et d'ouvrier sont les plus difficiles à embaucher (respectivement 57,4 % et 54,4 % de recrutements difficiles) (figure 5).

5. Part des recrutements jugés difficiles par filière industrielle en Essonne

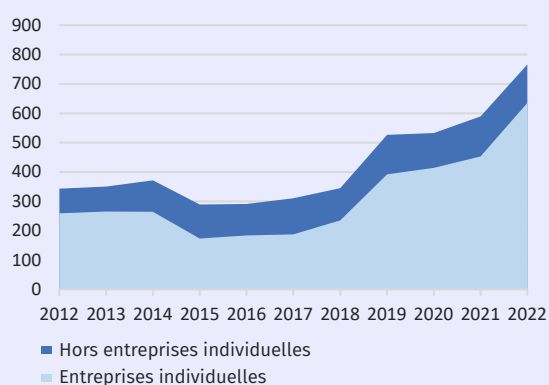


Champ : Établissements employeurs du secteur privé
Source : Enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO), Pôle emploi 2022
Retraitements : CCI Essonne

Des créations d'entreprises de plus en plus importantes, mais pas nécessairement synonyme d'ouvertures d'usines.

En 2022, 766 entreprises industrielles ont été créées en Essonne soit 10,4 % de l'ensemble des créations d'entreprises industrielles en Île-de-France. Entre 2017 et 2022, les créations d'entreprises du secteur ont fortement progressé de 147 % contre 96 % tous secteurs confondus. Cette dynamique entrepreneuriale est majoritairement liée à l'augmentation des créations sous le statut de microentreprise qui ont bondi de 240 % sur la même période (figure 6). Ces créations correspondent généralement aux individus se lançant dans une activité de création (bijoux, accessoires ou autre) en tant qu'indépendant.

6. Évolution des créations d'entreprises industrielles (industrie manufacturière, extractives et autres) en Essonne



Champ : Entreprises du secteur marchand
Source : Insee
Retraitements : CCI Essonne

En comparaison, les entreprises dites « classiques », correspondant davantage à des unités de production traditionnelles, ont connu une augmentation de seulement 7 % entre 2017 et 2022 (contre 25 % en Île-de-France). Ainsi, les créations d'entreprises importantes ne reflètent pas nécessairement une réindustrialisation massive du territoire à cause de la prépondérance des entreprises individuelles.

L'entrepreneuriat dans le secteur industriel en Essonne en 2022

766
entreprises créées

dont

83 %
d'entreprises individuelles

17 %
d'entreprises classiques

Un secteur directement concerné par l'inflation des prix de l'énergie.

L'industrie est énergivore, par conséquent, très sensible à la hausse du coût de l'énergie. En Essonne, au 1^{er} trimestre 2023, 70 % des entreprises industrielles étaient concernées par la hausse des prix du gaz et de l'électricité contre 48 % des entreprises issues des autres secteurs. Parmi elles, une entreprise industrielle sur deux a constaté un impact significatif sur leur rentabilité. Plus globalement, l'inflation touche de manière importante, voire très importante l'activité d'une entreprise industrielle sur deux. Afin de se prémunir de ces effets négatifs, les firmes industrielles ont tendance à augmenter leur prix de vente entretenant ainsi la spirale inflationniste. ■

La hausse des prix de l'énergie au 1^{er} trimestre 2023

70 %
des entreprises industrielles concernées

50 %
d'entre elles constatent un impact significatif sur leur rentabilité

Définition

Indice de spécificité industrielle : L'indice de spécificité industrielle d'un territoire correspond au rapport entre la part du nombre d'emplois salariés industriels dans l'emploi salarié total de ce territoire et celle du territoire de référence, ici l'Île-de-France. Un indice autour de 100 indique une faible spécificité industrielle par rapport au territoire de référence. A contrario, plus l'indice est fort, plus la spécificité du territoire est élevée.

Sources

Les données proviennent des bases suivantes :

- « Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, par commune x APE (2006-2022) », Urssaf, juin 2023.
- « Emploi salarié en fin d'année par département et région de France (hors Mayotte) selon le secteur d'activité (A17) et le sexe », Insee, janvier 2023.
- « Emploi salarié en fin d'année par département et région de France (hors Mayotte) selon le secteur d'activité (A17) et l'âge », Insee, janvier 2023.
- « Enquête Besoins en Main-d'œuvre 2022 », Pôle emploi, 2022.
- « Démographie des entreprises et des établissements (2012-2022) – Chiffres détaillés », Insee, août 2023.
- « Baromètre de conjoncture du 1^{er} trimestre 2023 », CCI Essonne, mai 2023.

Crédit photo couverture : Ümit Yıldırım



2 Cr Mgr Roméro, 91000 Évry-Courcouronnes

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr